

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME¹ COMPTE RENDU

Janvier - Juin 2009

Organisation(s) des NU bénéficiaire(s):	ONUCI/PNUD	Domaine Prioritaire:	Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire		
Autorité(s) nationale(s):	Cabinet du Premier Ministre, Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire				
Numéro du Programme:	PBF/CIV/H-1				
Nom du Programme:	Appui aux activités de la Facilitation du Dialogue Direct Inter Ivoirien				
Budget Total:	2 000 000 USD (dont 1 000 000 USD sous le projet PBF/EMER/1)				
Montants engagés:	1,000,000 USD		Pourcentage du montant approuvé:	100%	
Montants déboursés:	1,000,000 USD.		Pourcentage du montant approuvé:	100%	
Date d'approbation/Comité de Pilotage:	4 Septembre 2007				
Durée du Programme:	28 MOIS	Date de clôture prévue:	Décembre 2009	Retard éventuel (mois):	Nombreux défis restent à relever pour garantir le respect du chronogramme électoral récemment publié par la CEI.

Objectifs:	Réalisations/Résultats:	Pourcentage de réalisation:
Permettre à la Facilitation de continuer à assurer le suivi du dialogue direct inter-ivoirien	Le dialogue direct inter ivoirien suppose des déplacements fréquents par les parties ivoiriennes vers Ouagadougou, où le Facilitateur conduit les négociations. De surcroît, le Facilitateur se déplace aussi en Côte d'Ivoire afin d'assurer la direction du Cadre Permanent de Concertation, mécanisme au moyen duquel les deux parties ex-belligérants ainsi que les leaders deux principaux partis d'opposition se rencontrent en vue de passer en revue les progrès dans la mise en œuvre de l'APO et de	

¹ Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.

	faciliter l'accélération d'activités en retard concernant le DDR/DDM, les audiences foraines, l'identification et l'enrôlement, le redéploiement de l'administration, la réinsertion des ex-combattants, le service civique, le processus électoral, la création et l'installation du Centre de Commandement Intégré, la réunification des deux armées ainsi que la réforme du secteur de la sécurité.	
Soutien à des mesures renforçant la confiance entres les deux parties ex-belligérantes du conflit ivoirien ceci en vue d'une paix durable		

Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et résultats.

Principaux Objectifs :

1. Permettre à la facilitation de continuer à assurer le suivi du dialogue direct.
2. Soutien à des mesures renforçant la confiance entres les deux parties du dialogue direct inter-ivoirien ceci en vue d'une paix durable.
3. Contribuer à l'adoption d'une feuille de route pour la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) et de ses accords complémentaires en vue de l'organisation d'élections libres, justes, ouvertes et transparentes.

Activités principales :

Le dialogue direct inter ivoirien suppose des déplacements fréquents par les parties ivoiriennes vers Ouagadougou, où le Facilitateur conduit les négociations. De surcroît, le Facilitateur se déplace aussi en Côte d'Ivoire afin d'assurer la direction du Cadre Permanent de Concertation (CPC), mécanisme au moyen duquel les deux parties signataires de l'APO ainsi que les leaders des deux principaux partis d'opposition se rencontrent en vue de passer en revue les progrès dans la mise en œuvre de l'APO et de faciliter l'accélération d'activités en retard concernant le DDR/DDM, les audiences foraines, l'identification et l'enrôlement, le redéploiement de l'administration, la réinsertion des ex-combattants, le service civique, le processus électoral, la création et l'installation du Centre de Commandement Intégré, la réunification des deux armées ainsi que la réforme du secteur de la sécurité.

Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et résultats.

L'objectif des activités du Bureau du Représentant spécial du Facilitateur à Abidjan (B/RSF) s'articule autour de la feuille de route du RSF.

De cette feuille de route, il apparaît que le RSF joue un rôle dans la préparation des réunions des deux mécanismes de suivi et de concertation prévus par le point 7 de l'APO à savoir d'une part, le Cadre Permanent de Concertation (CPC) et d'autre part, le Comité d'Evaluation et d'Accompagnement (CEA).

Au cours du premier semestre 2009, le CPC a tenu une session à Ouagadougou le 18 mai 2009. Quant au CEA, il s'est réuni à une reprise à Ouagadougou, Burkina Faso le 18 février 2009.

Les réunions du CPC nécessitent des consultations politiques de haut niveau avec le Facilitateur et les quatre (4) autres membres de cet organe à savoir, le Président de la République, M. Laurent Gbagbo, le Premier Ministre, Guillaume Soro, le Président du PDCI, M. Henri Konan Bédié, et le Président du RDR,

M. Alassane Dramane Ouattara.

Le succès de ces réunions du CPC est lié à leur préparation (ordre du jour, élaboration des communiqués de presse ou autres rapports).

A ces rencontres du CPC, ont été débattues, entre autres les questions suivantes :

- la prorogation des opérations d'enrôlement des populations et de recensement électoral jusqu'au 30 juin 2009.
- la fixation de la date du 29 novembre 2009 comme nouvelle date pour l'élection présidentielle.

S'agissant des réunions du CEA, l'équipe du RSF joue un rôle dans leur préparation et leur organisation. C'est sur la base des rapports d'étape et autres documents de travail élaborés et présentés par le B/RSF que le Facilitateur oriente et dirige les délibérations. Il convient de noter que l'ouverture des réunions du CEA aux membres de l'Organe Consultatif International (OCI) s'est révélée être une expérience très heureuse en terme d'appui à l'accélération du processus de sortie de crise.

Mais il faut ajouter que conformément à l'Article 11 du 3^e Accord complémentaire à l'APO en date du 23 novembre 2007, les deux parties signataires de l'Accord ont convenu de tenir régulièrement, autour du RSF à Abidjan, des réunions hebdomadaires.

Ces rencontres hebdomadaires que le Représentant Spécial du Facilitateur s'est beaucoup investi, à organiser et à présider, répondent au souci de maintenir la concertation permanente, afin de lever les obstacles à la mise en œuvre de l'APO.

Les audiences foraines qui étaient totalement bloquées du fait des divergences entre les parties, ont pu être relancées et menées à bien sous l'impulsion du CEA et du RSF qui ont su rassurer les différentes obédiences politiques et apporter plus de sérénité. La mise en place des structures déconcentrées de la Commission électorale indépendante (CEI) n'aurait peut être pas pu se faire sans l'implication du RSF en vue de rapprocher les positions parfois diamétralement opposées entre la CEI et le Ministère de l'Intérieur. Finalement, la CEI en est sortie plus renforcée dans sa mission.

Le lancement des opérations d'enrôlement en vue de l'identification et du recensement électoral était tributaire non seulement de l'adoption du cahier des charges pour l'opérateur technique SAGEM - sécurité, mais également de l'adoption des textes règlementaires portant modalités de collaboration entre cette société et l'Institut National des Statistique (INS), second opérateur technique conformément au point 2 - 4 de l'APO.

Il aura fallu de multiples rencontres présidées par le Premier Ministre pour régler ces deux questions. Le B/RSF a pris part à ces rencontres.

Sur d'autres volets de l'APO telles que les questions militaires, le Bureau du RSF n'a pas été en reste. En effet, si la restauration progressive de la fluidité du trafic routier et de la libre circulation des personnes et des biens à travers l'ensemble du territoire national sont aujourd'hui saluées par la population ivoirienne et par l'ensemble de la communauté internationale, cela était inimaginable sans le rétablissement de la confiance entre les deux forces armées belligérantes.

La facilitation s'est investie en servant d'interface entre les parties et en les encourageant à aller au regroupement en vue du désarmement. A la date d'aujourd'hui, grâce à la mise en œuvre progressive de l'Accord Complémentaire 4 signé le 28 décembre 2008, on enregistre quelques timides avancées dans le profilage et la poursuite du regroupement des ex combattants des Forces Nouvelles, de même que dans le profilage des miliciens à désarmer et à réinsérer socialement. La mise en œuvre des volets militaires de l'APO accuse du retard.

Il convient de relever aussi les interventions du bureau du RSF auprès des structures *ad hoc* qui ont permis à ce jour un redéploiement assez avancé de l'administration, illustré par le retour des magistrats sur toute la zone CNO, après le corps préfectoral. Le retour de l'Administration judiciaire et celui du Corps préfectoral représentaient des conditions incontournables au lancement et au bon déroulement de l'opération de reconstitution des registres de l'Etat civil détruits ou perdus et plus généralement celui des opérations d'enrôlement des populations en vue de l'identification et du recensement électoral. Au finish, ces deux importantes opérations, phase cruciale du processus de paix, ont été couronnées d'un succès relatif, au regard du nombre de personnes enrôlées (plus de 6 500 000) et des statistiques de la reconstitution des registres de l'Etat civil.

Cependant le RSF ne pouvait se satisfaire des seuls contacts avec les parties signataires de l'APO. Il se devait d'être également à l'écoute des autres acteurs de la gouvernance (secteur privé, leaders d'opinion, société civile, etc.), soit pour avoir l'adhésion de tous au processus de sortie de crise, soit pour répercuter leur préoccupation.

A la phase actuelle du processus, de nombreux défis restent à relever pour garantir le respect du chronogramme électoral publié par la CEI. Certains ont trait à l'adoption de textes réglementaires par le gouvernement pour la mise en œuvre de l'Accord complémentaire 4 à l'APO, d'autres ont trait au financement des besoins exprimés par le Centre de Commandement Intégré (CCI), structure en charge de la sécurisation du processus électoral, ou encore au respect des différents codes de bonne conduite institués pour les partis politiques, les médias, les organisations de la société civile. Il reste enfin et avant tout de s'assurer que la liste électorale définitive sera disponible début Octobre 2009, ce qui suppose le traitement informatique diligent des données de l'enrôlement, mais aussi le règlement rigoureux des contentieux électoraux éventuels au niveau des organes compétents en la matière.

II. Mise en œuvre et contrôle de disposition

Ressources financières

La facilitation a bénéficié à Abidjan au courant de l'année 2009, des contributions d'un montant de un million trois cent quatre-vingt dix neuf mille huit cent vingt neuf US dollars (\$1,399,829), provenant de la Banque mondiale, du Fonds de la Paix de la CEDEAO via une contribution de l'Union européenne et du PNUD, pour des montants respectifs de trois cent quarante neuf mille cinq cent dollars US (\$ 349,500); deux cent cinquante mille trois cent vingt neuf dollars US (\$250,329) et huit cent mille dollars US (\$800 000). L'apport du PUND est une avance à rembourser.

Le plan de travail à venir:

Toutes les activités sont en cours présentement dont la :

- la finalisation de l'opération d'identification et d'enrôlement en vue de production de la liste provisoire et définitive des élections ;
- l'organisation des élections ;
- le désarmement des ex-combattants ;
- la sécurisation du processus électoral ;
- la mise en place d'une nouvelle armée ;
- la finalisation du redéploiement effectif des services techniques de l'administration d'Etat.